AMELIORATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE NE AVAL CONTOURNEMENT D'UN CLAPET HYDRAULIQUE ALIMENTANT LA PRISE D'EAU DES MOULINS NEUF ET DE MAURIAC (17)



Maître d'ouvrage : SIAH du bassin du Né

Période de réalisation et durée des travaux : octobre 2012

Présentation des objectifs de l'action et des travaux effectués :

Les ouvrages de prise d'eau des moulins existants sur le Né aval (clapets mobiles) freinent ou empêchent la migration piscicole et des sédiments (sauf en périodes de crues où ils sont abaissés). Le Né est classé en zone d'action prioritaire (ZAP) « anguilles » de son exutoire sur le fleuve Charente jusqu'à la commune de Saint Fort sur le Né. En tenant compte des droits d'eau des moulins,

Mauriac les Pierrières

34

Montifaud

36

Ila Chagnée

7

Neuf

123

Min Moreau

15

Celles

Celles

des conditions du terrain et de la bonne maîtrise du partage des eaux, un bras de contournement de cet ouvrage a été réalisé dans l'ancien lit du Né pour améliorer la migration de l'ensemble des

espèces piscicoles présentes dans le Né aval.



Photo avant travaux
Ouvrage à contourner et prise
d'eau du bras de
contournement
(rideau de palplanches à
découper).





Photo après travaux
De l'amont vers l'aval
bras de contournement
(hors d'eau).





Photo après travaux De l'amont vers l'aval, contournement fonctionnel (en eau).

Financements du projet : Le coût global de l'action est de 23 636 € HT soit 27 983 € TTC

Partenaires financiers: Agence de l'Eau Adour-Garonne (taux : 50%), CG 17 (taux : 12,4%) e Région Poitou-Charentes (taux : 17,6%) + Autofinancement du SIAH du Né : 20% du HT et la TVA

Entreprise / Régie : Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Chognot de Surgères (17)



Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Ce bras mesure 30 mètres de longueur par environ 4 mètres de largeur ; il est muni d'un fond de lit étanche et d'un chenal préférentiel des eaux en période d'étiage. Il possède des déflecteurs et une pente inférieure à 4%. Une passerelle piétonne a également été mise en place.

coût d'étude et suivi par le technicien rivière en interne.	1 458 € (pas de TVA)
installation de chantier, piquetage, nivellement, travaux préparatoires.	5 896 €TTC
matériaux (fourniture, acheminement et pose) soit 200 tonnes de blocs et substrats variés et 300 m² de géotextile étanche.	12 414 €TTC
passerelle piétonne de 7 mètres de longueur par 0,8 m de largeur en acier galvanisé (fourniture, acheminement et pose).	8 214 €TTC

Etat des lieux avant / après travaux :

Avant : l'ancien lit du Né était presque comblé et fermé à l'amont par un rideau de palplanches. La migration piscicole était largement freinée au niveau du clapet (chute d'eau moyenne de 60 cm); Après: l'ouvrage de prise d'eau n'est plus un obstacle car ce dernier est contourné. Le partage des eaux entre le cours principal du Né et les 2 biefs de moulins est maîtrisé. La migration est facilitée,

environ 4 km de cours supplémentaires ont été décloisonnés.

Informations sur les aspects administratifs :

L'accord écrit des propriétaires des moulins concernés et du propriétaire du terrain a été consigné.

Les travaux sont couverts par la DIG en place. La révision des règlements des moulins concernés est effectuée par la Direction Départementale des Territoires de la Charente.

Informations complémentaires sur la prestation :

Ce type d'aménagement peut être évolutif en fonction de l'action de l'eau sur les substrats (après une crue) et suivant les demandes des techniciens (fédérations de pêche, ONEMA...). De petites modifications pourront être apportées pour améliorer le fonctionnement du

bras de contournement (apport de substrats complémentaires, déplacement de blocs...).



Photo 4 mois après travaux



Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Schémas de principe des aménagements, cahier des charges

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Les travaux ont eu peu d'impact sur le milieu. Le chemin d'accès au site existait avant les travaux ; la livraison des matériaux sur le site s'est effectuée par temps sec. Les travaux ont été effectués hors d'eau et en période d'étiage du Né pendant 2 semaines en octobre 2012. La mise en eau de l'aménagement fut progressive grâce au retour des pluies.

Suivi mis en place:

Pour l'instant, le suivi est seulement visuel et matérialisé par la photographie pour déterminer les évolutions. Il est prévu que ce contrôle soit renforcé par un suivi piscicole en lien avec la fédération départementale de Pêche et l'APPMA locale.

Commentaires:

En zone classée Natura 2000, les travaux doivent s'effectuer pendant certaines périodes de l'année (septembre à avril) et selon des conditions définies dans le document d'objectifs. Malgré une bonne connaissance du milieu, des riverains et des techniques à mettre en place, la mise en place de ce chantier a demandé près d'un an. Il demeure important de réserver une large place à la concertation pour garantir une meilleure acceptation de l'aménagement.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR: Laurent PAULHAC - 05 45 78 74 45 - 06 07 64 55 92 - laurent.paulhac@siah-ne.fr Elu référent : Alain TESTAUD (Président)